

# Règlement jeu

## « Quiz prêt ibérique CIC Iberbanco »

### Article I : Description du jeu

Le CIC Iberbanco, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 25.143.408 € – 8 rue d'Anjou 75008 Paris – inscrite au Registre de Commerce de Paris 384 122 123, ci-après dénommée la société organisatrice, organisent du 16 mai au 30 juin 2016 un jeu gratuit et sans obligation d'achat ci-après dénommé "Quiz prêt ibérique CIC Iberbanco".

### Article II : Participation au jeu

La participation à ce jeu sans obligation de souscription d'un produit, service ou contrat du CIC est ouverte à toute personne physique majeure domiciliée en France métropolitaine, et disposant d'une adresse email valide.

Ne peuvent participer les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, ainsi que les mandataires sociaux et membres du personnel de la société organisatrice, de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle ou sous contrôle commun avec elle et de manière générale de toute personne impliquée dans la mise en œuvre du jeu ainsi que les membres de leurs familles (conjoint(e)s, concubin(e)s, ascendants et descendants directs).

La société organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

La participation au jeu « Quiz prêt ibérique CIC Iberbanco » est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants. La participation au jeu est limitée à une par personne physique (même nom, même adresse, même adresse e-mail) et ce pour toute la durée du jeu.

### Article III : Modalités de participation

Pour participer au jeu « Quiz prêt ibérique CIC Iberbanco » les candidats devront se connecter entre le 16 mai à 10h et le 30 juin 2016 à 23h59 (heure de Paris), sur [www.cic-iberbanco.com](http://www.cic-iberbanco.com) ou [www.cic.fr](http://www.cic.fr), répondre à 3 questions sur l'offre ibérique CIC Iberbanco, préciser s'ils ont ou non un projet ibérique puis communiquer s'ils sont déjà clients du CIC Iberbanco, leur année de naissance (pour les personnes n'étant pas clientes du CIC Iberbanco), et leurs coordonnées.

Les candidats pourront multiplier leurs chances d'être tirés au sort par 2 en communiquant l'adresse email d'un proche qui sera invité à jouer, par 3 en communiquant 2 adresses email, et par 4 en en communiquant 3.

### Article IV : Désignation et information des gagnants

1 gagnant sera désigné par tirage au sort par un huissier de justice associé parmi les participants au jeu ayant répondu correctement à toutes les questions du quiz, clients ou non du CIC Iberbanco, à partir d'un fichier fourni par le CIC.

La date du tirage au sort est communiquée à titre indicatif. Elle est susceptible de modifications si les circonstances l'exigent, sans préavis et sans qu'aucune réclamation ne puisse être faite à la société organisatrice.

Le gagnant sera averti par courrier électronique dès le 5 juillet.

## Article V : Dotation du tirage au sort

Du 1er au 4 octobre 2016 : WEEK-END À LISBONNE (valeur 1190 euros)

### HÔTEL 4\* TURIM LISBOA

Situé au coeur de Lisbonne, à 200 mètres de la station de métro Picoas, cet hôtel chic 4 étoiles propose des chambres élégantes. Une connexion Wi-Fi est disponible gratuitement dans l'ensemble de l'établissement. Le Turim Lisboa dispose de 56 chambres confortables, toutes équipées de la climatisation et d'une salle de bains privative.

Chacune d'entre elles dispose d'une télévision par satellite et d'un minibar.

Un petit-déjeuner buffet est servi tous les matins au restaurant de l'hôtel. Des plats portugais et internationaux variés sont également proposés pour le déjeuner et le dîner, accompagnés de vins locaux provenant de la cave à vins. Le Turim Lisboa est situé dans le principal quartier commerçant de la ville. Le centre historique, dominé par l'ancien Castelo, est situé à 10 minutes à pied.

#### JOUR 1 : PARIS- LISBONNE

Rendez-vous des participants à l'aéroport de PARIS ORLY.

**Décollage 12h10, arrivée à 13h35 (horaires données à titre indicatif, par défaut nous choisissons toujours le vol le plus tôt).**

Formalités d'enregistrement.

Envol à destination de LISBONNE sur vols réguliers TAP.

Arrivée à LISBONNE, accueil par votre guide francophone.

**Tour de ville guidé**, nous aborderons le quartier de l'Alfama, dominé par le château Saint-Georges dont les fortifications datent de l'époque de la Reconquête. Visite du quartier de Belém d'où s'élança Vasco de Gama pour découvrir la route des Indes. Découverte de la tour de Belém (Unesco), gardienne de l'embouchure du Tage.

Transfert et installation à votre l'hôtel.

**Repas libres**, nuit à votre hôtel.

#### JOUR 2 : LISBONNE

**Petit déjeuner** à l'hôtel.

Journée consacrée à la course de votre choix.

Déjeuner et dîner libres.

Nuit à votre hôtel.

#### JOUR 3 : LISBONNE

**Petit déjeuner** à l'hôtel.

Journée libre pour découvrir la ville à votre rythme.

Déjeuner et dîner libres.

Nuit à votre hôtel.

#### JOUR 4 : LISBONNE - PARIS

**Petit déjeuner** à l'hôtel.

Journée et déjeuners libres.

Transfert aéroport accompagné de votre guide, aide à l'embarquement.

Envol vers la France à bord de la compagnie TAP à **14h15**, arrivée à **PARIS à 17h39** (sous réserve de re-confirmation des horaires).

FIN DE NOS SERVICES .

### Le séjour comprend :

- Le vol Paris/ Lisbonne / Paris avec la compagnie régulière TAP
- Les taxes d'aéroports
- Les transferts aéroport / hôtel / aéroport en autocar avec assistance francophone
- L'assistance téléphonique 24h/24h pendant votre voyage
- L'hébergement 3 nuits en chambre double en hôtel 4\*\*\*\*central
- Les petits déjeuners à l'hôtel.
- Le tour de ville guidé par un guide francophone
- Les taxes et frais de service
- L'assurance rapatriement
- Carnet de voyage électronique
- Une bonne action = 10 % de nos bénéfices reversés à un orphelinat au Togo

### Ces prix ne comprennent pas :

- Les dépenses personnelles et pourboires, le port des bagages.
- Les repas non mentionnés
- Les éventuelles hausses de carburant et de taxes.
- Assurance annulation avant voyage = + 20 euros

## **Article VI : Modalités de remise des lots**

Le gagnant devra prendre contact avec la société organisatrice du séjour. Le contact sera communiqué au gagnant immédiatement après le tirage au sort le lundi 4 juillet.

Les lots ne peuvent faire l'objet d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile (adresse postale). Toutes informations d'identité ou d'adresses fausses entraînent la nullité de la participation du gagnant.

## **Article VII : Publication de l'identité des gagnants**

La société organisatrice se réserve le droit de demander aux gagnants l'autorisation de publier leur photo, leur nom, leur prénom, etc... sur quelque support que ce soit, aux fins de communication publicitaire ou autre, sur le réseau Internet ou non, pour le monde entier, et ce sans qu'ils puissent exiger une contrepartie financière quelconque.

## **Article VIII : Informatique et Libertés**

La collecte de certaines données à caractère personnel auprès des participants à l'occasion de l'inscription au jeu est nécessaire tant pour l'organisation du jeu que pour son issue.

Les informations personnelles recueillies dans le cadre de la présente opération peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé destiné principalement à la gestion pratique de la prospection-du jeu ou aux études statistiques.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent des droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant.

Ces droits pourront être exercés en écrivant à l'adresse suivante : Direction de la conformité de la Banque - 4 rue Gaillon-75107 Paris Cedex 02. Le remboursement des frais de demande de rectification et de suppression des données se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique

## **Article IX : Limite de responsabilité**

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

La société organisatrice décline toute responsabilité pour le cas où le site serait indisponible pendant la durée du jeu ou pour le cas où les adresses e-mails communiquées par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

La société organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique lors ou après la connexion au site de la société organisatrice.

La société organisatrice n'est pas responsable des erreurs, omissions, interruptions, effacements, défauts, retards de fonctionnement ou de transmission, pannes de communication, vol, destruction, accès non autorisé ou modification des inscriptions.

Il est précisé que la société organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site. Il appartient à tout joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte ou attaque d'origine exogène. La connexion de toute personne au site et la participation des joueurs au jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter,

interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

#### **Article X : Fraude et Exclusion**

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude avérée entraînera la nullité de la participation en question. De même, si les renseignements fournis par un participant sont incomplets, son inscription ne sera pas prise en compte et la société organisatrice se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

La société organisatrice tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement.

En cas de tricherie avérée, toutes les participations frauduleuses seront considérées comme nulles et ne seront pas prises en compte, ce qui entraînera de plein droit et automatiquement l'annulation des prix qui auraient été éventuellement obtenus.

La société organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Sera notamment considéré comme fraude le fait pour un participant de s'inscrire puis de participer au jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Chaque participant devant s'inscrire et participer au jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du participant.

Si les renseignements fournis par un participant sont incomplets, son inscription ne sera pas prise en compte et la société organisatrice se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

#### **Article XI : Dépôt et acceptation du règlement**

Le présent règlement du jeu est disponible gratuitement auprès de la société organisatrice et a compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement, scellé via depotjeux auprès de l'étude de Maître Fradin, Huissier de justice, 1 quai Jules Courmont 69002 LYON - France. Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.depotjeux.com>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux- concours en vigueur en France.

Il est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande écrite auprès de la société organisatrice avant la date de clôture du jeu à l'adresse suivante « Quizz prêt ibérique, 8 rue d'Anjou 75008 Paris ». Le timbre de la demande de règlement peut être remboursé sur simple demande écrite, sur la base du tarif lent en vigueur, obligatoirement accompagné du nom, prénom et adresse du participant, de l'intitulé du jeu et en joignant un RIB.

La participation à l'opération entraîne l'acceptation :

- du présent règlement dans son intégralité
- de la décision de la société organisatrice sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et l'application du présent règlement.

#### **Article XII : Modification du règlement**

Le règlement peut être modifié à tout moment par avenant par la société organisatrice et publié par annonce en ligne sur le site [www.cic-iberbanco.com](http://www.cic-iberbanco.com) et [www.cic-iberbanco.fr](http://www.cic-iberbanco.fr)

Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un dépôt via depotjeux auprès de l'étude de Maître Fradin, Huissier de justice, 1 quai Jules Courmont 69002 LYON - France. Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.depotjeux.com>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux- concours en vigueur en France.

### **Article XIII : Litiges**

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

La loi applicable au présent contrat est la loi française.

Tout différend né à l'occasion de ce jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord amiable, le litige sera soumis aux juridictions compétentes.

## **Extrait de règlement**

Extrait du règlement : jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « **Quiz prêt ibérique CIC Iberbanco** » et accessible en se connectant sur, organisé par le CIC Iberbanco du 16 mai au 30 juin inclus, réservé aux personnes physiques majeures domiciliées en France Métropolitaine et avec une adresse email valide.

Les gagnants seront déterminés par tirage au sort parmi les participants.

Ce jeu est doté d'un lot : WEEK-END À LISBONNE du 1<sup>er</sup> au 4 Octobre 2016

Le tirage au sort sera effectué le 4 juillet 2016 et le gagnant seront avertis par téléphone et courrier électronique.

Le règlement complet est scellé via depotjeux auprès de l'étude de Maître Fradin, Huissier de justice, 1 quai Jules Courmont 69002 LYON - France. Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.depotjeux.com> et est adressé gratuitement en écrivant à : « CIC Iberbanco– Jeu quiz prêt Ibérique, 8 rue d'Anjou 75008 Paris » (timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe).

Fait à Paris, le 13 avril 2016.